

Pour conclure, je déclare à la Chambre que la question de privilège de mon honorable ami repose sur l'hypothèse que le discours d'hier soir était effectivement un budget. Il est bien évident que nous avons déjà le budget pour l'année financière allant du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 1988. Nous avons eu un débat sur le budget. Nous sommes en train de mettre au point les derniers détails de la législation afférente. A mon avis, cette question de privilège n'est pas fondée, ce n'est pas une vraie question de privilège et je demanderais de rendre une décision dans ce sens.

[Français]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je sais que vous avez été très patient d'écouter la plupart des gens qui sont intervenus, mais je voudrais faire une très brève remarque. Au moment où j'ai présenté ma cause tantôt, il y avait un document que je n'avais pas avec moi et que j'ai ici et que je voudrais citer. Il y a quatre lignes à citer, ce n'est pas très long. Cela établira en même temps que le secrétaire parlementaire du côté du gouvernement ne semble pas avoir compris le point que je veux soulever.

Je ne veux pas débattre à savoir s'il s'agit d'un budget ou non, même si c'est une question intéressante. Ce qui est écrit dans l'avis que je vous ai envoyé c'est que je soutiens qu'il y a eu des déclarations trompeuses qui ont été faites à la Chambre et qui affectent les privilèges des députés. Et la déclaration la plus importante—il y en a eu quelques-unes que j'ai signalées tantôt—apparaît au bas de la page 7318 du compte rendu officiel des *Débats* d'hier, colonne de droite. Le premier ministre (M. Mulroney) était en train de répondre à une question qui lui avait été posée par le député d'Oshawa (M. Broadbent), leader du Nouveau parti démocratique. Et je vous lis simplement les quatre dernières lignes de sa réponse, car c'est cela qui est le plus important, et c'est cela que je demande à Votre Honneur de considérer. Le premier ministre décrivait l'exercice qui était pour se passer hier soir comme ceci:

Ce document énonce l'orientation générale de la politique nationale, mais ce n'est pas un budget dans la mesure où, en soi, il n'entre pas en vigueur le jour même conformément à une motion des Voies et moyens.

C'est là qu'est tout le problème. Le premier ministre nous disait que cela «n'entre pas en vigueur le jour même,» et il nous disait qu'il n'y aurait pas de «motion de voies et moyens». Et vraiment je demanderais à Votre Honneur de considérer cela.

Je ne veux pas utiliser des termes antiparlementaires, mais au moins poliment je dois être capable de dire que cet énoncé-là n'est certainement pas conforme aux faits qui se sont produits plus tard, vers 20 heures dans la soirée, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) s'est levé et a fait son exposé, que certains voudront appeler budget, que d'autres appelleront Livre blanc. Mais, à tout événement, une chose est sûre, c'est qu'il y a certainement des difficultés entre la réalité et les propos tenus par le premier ministre que je viens de citer.

C'est en m'appuyant sur ces différences évidentes entre la réalité et les propos du premier ministre, que je soutiens que les députés de cette Chambre ont été informés de façon trompeuse et, qu'en ce sens, n'étaient pas préparés de la bonne façon pour s'acquitter de leurs responsabilités en réponse aux mesures présentées par le ministre des Finances. Et c'est là le

Rapports de comités

point central de ma présentation, ce qui a peu à voir avec la réponse donnée par le leader parlementaire du gouvernement qui, lui, tente d'établir que dans toutes sortes d'exposés économiques il y a eu parfois des motions de voies et moyens qui ont été présentées. Ce qui est vrai, ce que je ne conteste pas. Ce que je conteste, c'est que le premier ministre n'a pas donné à la Chambre l'information exacte. En fait, il a donné une information qui est 100 p. 100 contraire à ce qui, quelques heures après, a été prouvé dans les faits.

[Traduction]

M. le Président: J'ai suivi très attentivement les observations du député de Saint-Jacques (M. Guilbault), du secrétaire parlementaire et des autres. Je pense que les députés m'approuveront de prendre la chose en délibéré parce que je tiens à examiner très soigneusement les textes français et anglais.

• (1250)

Comme je l'ai dit en lisant un bref extrait de ma décision d'hier, la présidence a peut-être eu effectivement des difficultés avec les questions de fait, si je puis m'exprimer ainsi, quelles qu'elles aient été. Je remercie encore une fois tous les députés et je présenterai à la Chambre une décision le plus tôt que je le pourrai.

Je pourrais ajouter qu'en raison de certaines affaires pressantes, je vous prie de m'excuser de me retirer de la Chambre, sans vouloir manquer de respect aux députés un vendredi après-midi. La députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) aura une question à soulever dans quelques minutes, et le vice-président s'en occupera.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 106(8), j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement aux pétitions n^{os} 332-2110 et 332-2426.

* * *

PÊCHES ET OCÉANS

PRÉSENTATION DU 2^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, en ma qualité de vice-président du comité j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le deuxième rapport du comité permanent des pêches et océans. Ce rapport traite du programme des ports pour petites embarcations et invite le gouvernement à doter ce programme de crédits plus adéquats.